

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ÈME} CONCOURS D'ÉDUCATEUR
TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES
ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE**

SESSION 2022

REPONSES À DES QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 (2 points)

Un éducateur territorial des activités physiques et sportives peut-il encadrer toutes activités sportives ?

Question 2 (2 points)

Quels sont les points de vigilance dans la pratique sportive des séniors ?

Question 3 (2 points)

L'accessibilité des équipements sportifs aux personnes en situation de handicap(s).

Question 4 (4 points)

Quel est le rôle des collectivités territoriales et de certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans l'organisation du Sport en France ?

Question 5 (3 points)

Le Pass'Sport : description, modalités et intérêts.

Question 6 (3 points)

Quels sont les différents niveaux de contrôle des installations sportives et de leurs équipements ?

Question 7 (2 points)

L'agence nationale du sport (ANS) : missions, gouvernance, enjeux.

Question 8 (2 points)

Qu'est-ce qu'un projet pédagogique dans le domaine des activités physiques et sportives ?